



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche**

Dossier suivi par : Stéphanie MANGIN

Sous-direction de la recherche,
de l'Innovation et de la Coopération Internationale
BRECI

Mél : stephanie.mangin@agriculture.gouv.fr

Tél.: 01 49 55 50 34
Réf. SDRIC\BRECI\2022-67

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs régionaux de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les Responsables
des Fédérations nationales de l'enseignement
agricole privé

Paris le 02 juin 2022

Objet : Ateliers d'écriture pour l'accréditation Erasmus + / Secteur Enseignement et Formation Professionnels (EFP) et Secteur Enseignement Scolaire (SCO) / Appel à projet 2022

Dans le cadre de la programmation Erasmus + 2021 – 2027, la Commission européenne a lancé son appel à proposition 2022 concernant les actions « mobilité des individus » (clé n°1).

Les demandes d'accréditation pour des projets relevant de ces actions devront être déposées le 19 octobre 2022. Les accréditations obtenues permettront d'accéder aux financements entre les années 2023 et 2027.

Pour chacun des deux secteurs, deux ateliers spécifiques vous sont proposés. Ils se dérouleront dans les locaux du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (Paris VII) :

- **le jeudi 23 juin 2022 de 10 h à 17 h**
- **le jeudi 22 septembre 2022 de 10 h à 17 h**

Ils seront assurés par Marthe GEOFFROY, chargée de mission Erasmus + « Enseignement et Formation Professionnels » (marthe.geoffroy@educagri.fr) et Anne – Sophie GOYON, chargée de mission Erasmus + « Enseignement Scolaire » (anne-sophie.goyon@educagri.fr).

Les candidats qui souhaitent déposer un dossier de demande d'accréditation pour leur établissement, dans le secteur EFP ou dans le secteur SCO, sont invités à participer à l'un des ateliers **en s'inscrivant préalablement par mël auprès de breci.dger@agriculture.gouv.fr, en précisant en objet « inscription atelier d'écriture pour l'accréditation Erasmus + / nom du secteur (EFP ou SCO) / date (23 juin ou 22 septembre) »**, et en indiquant leurs coordonnées précises (nom, prénom, mail) et celles de leur établissement d'affectation,

- **avant le jeudi 16 juin pour les ateliers du jeudi 23 juin**
- **avant le jeudi 15 septembre pour les ateliers du jeudi 22 septembre**

Les ateliers sont ouverts à tous mais le nombre de places étant limité, un mail de confirmation sera adressé aux participants, qui contiendra aussi les informations utiles d'accès aux lieux de réunions. Il est donc aussi vivement conseillé aux personnes souhaitant participer à un atelier de prendre contact avec la chargée de mission Erasmus + pour le secteur concerné.

Je vous saurais gré de transmettre l'information ci – dessus aux établissements sous votre autorité pour diffusion auprès des responsables de projets.

La prise en charge des frais liés au déplacement des participants à l'atelier n'est pas assurée par la DGER.

Marion BARDY



La sous-directrice par intérim